RAPPORT du Trésorier du CE

«COMPTE ACTION SOCIALE 2017» lu en réunion CE 23/05/2018

Le Trésorier souhaite tout d'abord remercier le Secrétaire pour sa gestion respectueuse et rigoureuse des engagements financiers pris par l'ensemble des élus ce en début d'année 2017 ainsi que tous les élus pour leur investissement.

Un point peut encore être amélioré : L'inscription des informations détaillées tout au long de l'année sur les fichiers Excel de suivi d'inscriptions, règlements ou autres éléments. En effet, ces fichiers ont pour vocation d'être transmis à l'expert-comptable et présenter à tout contrôle.

Sur les présentations comptables et dans le cadre d'une volonté d'amélioration permanente de cellesci, nous proposerons en 2018 une présentation de la situation générale plus proche de celle du budget prévisionnel afin d'en faciliter et d'en améliorer encore la lecture et la compréhension.

Analyse générale 2017

Pour l'année 2017, et malgré une perte de ressources financières importantes liées à la participation de l'entreprise pour les cadres de Keolis SA (17 K€ environ), qui ne pouvaient bénéficier de 2 comités d'entreprise, le budget prévisionnel du CE a été élaboré avec l'ensemble des élus CE en tout début d'année avec une base proposée un tantinet supérieur à l'information de la Direction à savoir 500 000 € au lieu de 490 000€. Ce qui a été finalement été accepté en réunion de présentation du budget par le Président grâce aux arguments apportés.

Des décisions ont donc été prises pour palier à ces baisses de ressources financières

- 1) Baisse des chqs rentrée scolaire pour les moins de 11 ans à 40€ au lieu de 50€ auparavant
- 2) Chqs cadhocs Noel maintenus à 100€ en 2017 comme en 2016 (120 en 2015)

Le budget prévisionnel global 2017 en réunion de CE a été accepté par le Président et adopté à l'unanimité des élus CE.

Le résultat de 2017 (14 901,00 €) s'explique notamment par la différence entre la participation du CE à la prévoyance prévue et celle réalisée au final ; Ceci étant dû à la modification de cette participation CE pour la prévoyance apportée en 2016 par accord d'entreprise qui généra la difficulté d'appréciation pour 2017.

Mais aussi, la décision de réinjecter sur l'exercice 2017, suite à la mise en place de la règle d'abondement des clubs en début 2017, les liquidités restant en suspens depuis de nombreuses années des clubs danse et vélos dans la comptabilité (respectivement 4286,00 € et 2490.00 €) joue un rôle non négligeable également.

Le reste n'est qu'équilibre entre différents gains sur certains postes et dépenses supplémentaires sur d'autres.

- Budget global effectivement de 500 000 € (499 209,00 €) bien prévu par les élus en début d'année.
- Prévoyance surévaluée 90 653.00€ au lieu de 103 100,00 prévus (20.6 prévu et au final 18.4% constaté pour la prévoyance) permet au final d'obtenir un différentiel de 12447,00 €
- Non réalisation de l'achat du véhicule 9 places n'impacte pas les comptes de 2017 puisqu'il sera livré et financé en 2018 (Gain au niveau de l'amortissement (3 000€) et d'assurance (750€) mais perte en terme de ressource location 2 500€ soit 1 000.00 €

- Des frais moindres concernant la visite de site effectuée par un seul élu d'où économie (-300.00€ environ).
- Renvoi des chèques vacances restant pour un montant de 1 100.00 €
 (cf chèques distribués à partir de Juin 2016 grâce au 46 000.00€ prévoyance)
- 40 chèques rentrée scolaire 19-20 ans au lieu de 50 budgétés soit 1 000.00 € de différence positive et sur l'ensemble des chèques rentrée scolaire 2977.96 €
- Différence sur le prix moyen du colis retraité de 360 à 30.00 (10 800,00 €) étaient prévus et au final 400 à 25 (soit 10000,00€) achetés soit 800.00 €
- Budget entretien véhicule maîtrisé et même en dessous de la prévision propose un gain malgré des travaux effectués en 2017 qui aurait dû l'être en 2016. (cf rapport du Trésorier 2016) soit 2707.41 €
- Décision comptable de réinjecter les liquidités des clubs dans et vélos dans la comptabilité (respectivement 4286,00 € et 2490.00 €)
- Frais supplémentaire pour non dénonciation cf PV salarié représentant 450.00 €
- - 875.00 € de budget départ en retraite non prévu
- Des frais sous-évalué ou non prévu de réceptions pour arbre Noel et distributions
 Et dépassement en global pour les colis fin d'année et arbre de Noel pour 7 164.89 €

Plus précisément concernant les activités..

Sortie de ski Bellevaux (45 pers) des 14 et 15 Janvier 2017

Pour un montant total de 4110.73 € et 39 participants dont un quart d'extérieurs. Le coût du chalet 2569.00€ et du car 1290.00€ avec 2500.00€ environ de recettes en faisait une sortie peu onéreuse mais beaucoup de plaintes suggèrent le changement de destination.

Sortie Parc d'attraction

En 2017 Sortie traditionnelle du 8 Mai avait pour destination le Parc Asterix et Europa Parc avec 142 participants pour Astérix

54 pour Europa Parc

Constat de quasi 98% de salariés, conjoints ou enfants de salariés grâce à la semaine d'inscriptions « salariés » avant ouverture de l'inscription aux extérieurs.

Rentrée scolaire 2017.

166 chqs de 40.00€ (50€ en 2016) pour les enfants de 6 à 11 ans 303 chqs de 80.00€ (80€ 2016) pour les enfants de 12 à 18 ans

40 chqs de 100.00€ (100€ en 2016) sur 76 éligibles et 50 prévus. Obligation de prouvé par le dépôt des certificats de scolarité au CE jusqu'à fin Octobre et distribution mi-Novembre 2017

Chèques vacances distribués en 2017: Abondement CE de 130 € comme en 2016 avec toujours une épargne de 120,00 € d'épargne des salariés a été distribué début Mars 2017.

Le nombre de demande en 2016 pour 2017 avait été de 603 (610 en 2015 pour 2016) (503 en 2014 pour 2015) pour un budget de 152 $285 \in$ prévu (151 132.90 réalisé cf renvoi de chèques pour 1100.00) et pour un coût final de 78 782.90.

A noter que le souhait de proposer la possibilité d'un règlement en 6 fois et d'avoir commencé en Juin les inscriptions n'a pas généré plus de demande supplémentaire au contraire. Le Trésorier pointe par contre les difficultés rencontrées pour le suivi comptable général lié à cette modification et l'encaissement sur 7 mois..

L'activité « vacances » présentent un bilan équilibré avec la décision de d'uniformiser les tarifs sur les 2 mois forts « été » pour équité.

La règle 100% avec le plafond de 100.00€ d'encouragements aux activités sportives, loisirs et culturelles permettant un meilleur remboursement des activités ressort peu onéreuse et présente au final un montant d'environ

2017 10 594.20 (108 salariés) + 4 000,00 € (40 salariés actifs inscrits à Energy-Fitness) soit 14 594.20 € pour 148 salariés soit une moyenne de 98.60 € / salarié.

2016 7 632.20 (pour 84 salariés) + 6 200,00 € (62 salariés actifs inscrits à Energy-Fitness) soit 13 832.20 pour 146 salariés soit une moyenne de 94,74 € / salarié.

Budget alloué aux clubs CE avec la toute nouvelle règle d'abondement du CE de 2017

750 € pour le bureau, 150 € par salarié actifs et 750 € pour participation "compétition"

2017 25 275 € pour l'ensemble des 9 clubs du CE. A noter que ce fut la première année de la mise en place de la règle de calcul pour le CE des budgets clubs proportionnels au nombre de salariés actifs. Ceci a permis une redistribution financière plus équitable car identique par salarié quel que soit le club et pour le quasi le même budget que 2016, 2 clubs supplémentaires ont été financé (Club ASTRD et le club pêche).

Cette nouvelle règle permet au CE de calculer le montant de la participation du CE en fonction du nombre de salariés participants à l'activité du club mais ne préjuge pas de l'utilisation collective de l'argent. Les retraités pouvant toujours adhérer à ces clubs et profite de l'abondement du CE dans sa notion collective et à travers également de la subvention du bureau. Les clubs sont laissés libre du montant de leur cotisation auprès des salariés, retraités, extérieurs avec l'attente d'une logique entre les différents statuts énumérés.

27 250,00 € pour 7 clubs et environ 150 salariés soit une moyenne de Pour mémoire en 2016 180.00 €/ salarié.

Il est bon de rappeler que le CE donne 1300 € à l'amicale des retraités et 750 à celle des conducteurs.

Soit tout compris un total de 27325 € en baisse de 1975 €/ 2016 soit -6.75% pour pour revenir au niveau de 2014 pour d'avantage de salariés, de clubs concernés, d'équilibre et d'équité.

La prestation Arbre de Noel et jouets du 10 décembre 2017 fut un vrai succès de par la qualité du spectacle et du cocktail. Seul bémol : De nombreux salariés inscrits ne sont pas venus alors que tout était prévu pour eux.

3300.00 de location salle du cèdre

2283.90 pour 331 cocktails «enfant»

2900.00 pour 500 paquets bonbons de Noël 8099.70 de spectacle et repas des artistes

3641.40 pour 306 cocktails «adulte»

12 548.00 € pour les jouets des 471 enfants des

salariés de 0 à 14 ans avec une valeur moyenne de 26.64 € par jouets

Soit au total un budget Noël « enfant » de 32 773.00 € au lieu de 34 175.00 € prévu. Colis de fin d'année Noel des salariés : Valeur 100€/par salariés

60 946.00 € pour 620 colis chèques Cadhocs.

22 000.00 pour les 40 colis traditionnels, 80 colis vins et 400 colis «retraité»

Soit 1 143 colis au total pour un montant global de 82 946,00 € sans compter les quelques frais de restaurations et salle pour la journée de distribution du 22 décembre 2017.

Concernant l'activité « Location camion »

Il a été décidé en réunion pré CE de répartir le suivi des camions par le nombre d'élus afin d'améliorer la surveillance, l'entretien, le suivi financier. Le Secrétaire chapotant l'ensemble.

Achat du véhicule 9 places : La livraison étant prévue en début d'année 2018, l'amortissement prévu pour 2017 et les retours financiers de la location s'annulent donc pour 2017.

- 20 000,00 € de prévu (avec le 9 places) pour au final 16449.10 € (sans le 9 places)
- Non achat du 9 places en 2017 explique l'écart de 3000 € sur les amortissements.
- 7 500 € (hors assurances) étaient prévus pour l'entretien de l'ensemble des camions.
- 6 092 € ont été dépensés sur ce poste dont 2550 € en 2 grosses réparations en début d'année 2017 faute d'entretien l'année précédente notamment sur le VW ce qui avait été dénoncé dans le précédent rapport du trésorier.

Le trésorier regrette le peu de réaction concernant ce qu'il a dénoncé concernant certaines décisions précédentes autant sur le fond que la forme et ce pendant plus de 6 mois depuis Septembre 2016 en réunions CE, puis par le biais de compte rendu du Trésorier du CE 2017 lu le 26/04/2017 mais également malgré un entretien avec le Président en début d'année 2018.

Pour le reste...

Le reste étant consacré aux différentes activités comme l'étang du CE, sa fête, l'activité pêche (qui rapporte 1 784,00 € entre les cartes de pêche et les inscriptions pour 7550.58 € de dépenses en global sur ce poste) et les différentes interventions financières du CE comme les bons naissances ainsi que les frais divers d'assurances et autres qui collent sensiblement au prévisionnel de début d'année. Légère sous-évaluation des départs en retraite liée à la difficulté d'en connaître le nombre exact en début d'année.

Le Trésorier a fait de nombreuses demandes et ce depuis plusieurs années afin d'obtenir la première subvention de début d'année le plus tôt possible, à mi-janvier pour idéal, afin de pouvoir mieux fonctionner et remercie la Direction d'avoir accepté cette requête offrant ainsi moyens financiers, souplesse et de nouvelles possibilités dans la gestion des activités sociales du CE. En effet, financièrement de grosses dépenses sont toujours à prévoir en début d'année pour l'organisation des vacances notamment et a permis la distribution des chèques vacances début février pour la grande satisfaction de nombreux salariés. Ceux-ci peuvent désormais organiser plus en amont et réserver leurs vacances été et hiver sur internet en utilisant ce moyen financier et aussi d'en profiter pour les vacances de sport d'hiver de Février. De nombreux retours positifs de salariés très divers ont été entendus.

Ce qui n'empêche pas d'avoir toujours besoin de recourir à la trésorerie propre du CE résultante des cumuls de résultats des années antérieures ou de la dernière subvention de l'année précédente...

Le Trésorier demande que ce rapport soit joint au PV de cette réunion CE de Mai 2018.

Le Trésorier du CE STRD Gilles MILLERAND